

Luxembourg, mars 2026

Préambule

La Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg (Spuerkeess), dont le siège social est établi à L-1930 Luxembourg, 1, Place de Metz, inscrite au R.C.S. Luxembourg (B30775), ci-après dénommée « Spuerkeess », organise du 9 mars au 4 mai 2026 un concours gratuit intitulé « Les petits écrivains », ci-après dénommé « Concours », dans le cadre du programme Tweenz.

Article 1 - Participation

Le Concours est réservé aux membres Tweenz entre 6 et 12 ans. Il propose aux participants de tenter leur chance de remporter 1 bon cadeau de EUR 500 pour un séjour à « Europa Park » en écrivant une histoire d'anniversaire de Tweenie et Tweena. Le récit doit se dérouler dans le labyrinthe aux 100 portes, où chaque porte mène vers un monde extraordinaire. Les enfants doivent imaginer quelle porte sera ouverte et quelle aventure attend les personnages.

Les **5 meilleures histoires** seront sélectionnées pour créer **une Super-Histoire collective**. Les histoires devront respecter les exigences de longueur suivantes, réparties en deux catégories d'âge :

- **Enfants de 6 à 8 ans** : histoire de **1 à 2 pages A4**, police **Arial**, taille **12**
- **Enfants de 9 à 12 ans** : histoire de **2 à 3 pages A4**, police **Arial**, taille **12**

Pour participer, l'enfant (ou son représentant légal) doit envoyer :

- l'histoire au format numérique (PDF ou Word recommandé),
- le **nom**, **prénom** et la **date de naissance** de l'enfant.

Les participations doivent être envoyées **avant le 4 mai 2026** à l'adresse e-mail suivante : tweenz@spuerkeess.lu

Tout envoi incomplet ou hors délai ne sera pas pris en compte.

Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le règlement entraînera la nullité de la participation.

L'envoi de l'histoire par e-mail par le représentant légal de l'enfant vaut acceptation pleine et entière du présent règlement. Par cet envoi, le représentant légal autorise Spuerkeess à titre gratuit, non exclusif et pour une durée illimitée, le droit d'utiliser, de reproduire, d'adapter, de modifier, d'assembler, de publier et de diffuser tout ou partie de l'histoire soumise, sur tout support, y compris notamment :



SPUERKEESS

Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg, établissement public autonome
1, Place de Metz, L-2954 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B30775

- créer une Super-Histoire collective à partir des 5 histoires gagnantes,,
- mentionner le prénom, l'initiale du nom de famille et l'âge des gagnants dans le cadre de la publication de la Super-Histoire collective,
- publier cette Super-Histoire collective sur le site Internet de Tweenz,
- l'illustrer avec des illustrations Tweenz,
- et la réalisation éventuelle d'un livre reprenant cette histoire collective, à des fins non commerciales, pouvant être distribué lors d'événements, concours ou autres opérations de communication.

Les histoires soumises ne feront l'objet d'aucune exploitation commerciale. Aucun droit financier ou compensation ne pourra être réclamé ultérieurement par les participants ou leurs représentants légaux pour l'utilisation telle que décrite ci-dessus.

Les participants garantissent que leur histoire est originale, ne porte pas atteinte aux droits de tiers (notamment droits d'auteur et droits de la personnalité) et autorisent Spuerkeess à procéder à toute adaptation nécessaire à la publication ou mise en forme de l'œuvre collective.

Article 2 - Lots

Spuerkeess sélectionnera 5 gagnants déterminés par un jury composé de 3 personnes issues du service Marketing et mettra en jeu :

- 5 bons cadeaux d'une valeur de EUR 500 chacun pour un séjour à « Europa-Park »

Article 3 – Détermination des gagnants

La période du Concours est fixée du 9 mars au 4 mai 2026 inclus.

La participation au Concours est déclenchée par l'envoi de l'histoire par e-mail à tweenz@spuerkeess.lu.

Le Concours est annoncé via la Newsletter Tweenz envoyée par courrier aux membres Tweenz. L'information sera aussi diffusée sur le site www.tweenz.lu.

Les gagnants seront déterminés par un jury, composé de 3 personnes issues du service Marketing de Spuerkeess, le lundi 18 mai 2026.

Les gagnants (respectivement leurs représentants légaux) seront informés par courriel ou tout autre canal de communication approprié dans les 5 jours ouvrables qui suivent cette date.

Si l'un des gagnants (respectivement son représentant légal) prévenu ne se manifeste pas dans les 5 jours ouvrables après l'envoi de la notification, ce dernier sera considéré comme ayant renoncé à son lot et le lot restera la propriété de Spuerkeess. Un nouveau gagnant sera déterminé par un nouveau tirage au sort.

Spuerkeess ne saurait être tenue responsable dans l'hypothèse où un gagnant (respectivement son représentant légal) ne pourrait être contacté, notamment en raison de coordonnées

inexactes, incomplètes ou fictives communiquées par le participant (respectivement par son représentant légal).

Article 4 – Modification du règlement

Spuerkeess se réserve le droit, si les circonstances l'exigent, de modifier, écourter, prolonger ou annuler le Concours. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

Spuerkeess se réserve le droit de modifier tout ou partie du présent règlement.

Article 5 – Responsabilité

Spuerkeess ne saurait être tenue responsable d'éventuels actes de malveillances externes.

De façon générale, la participation au Concours implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels ou piratage et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau. Il appartient à chaque participant (respectivement son représentant légal) de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur ses équipements informatiques et téléphoniques contre toute atteinte. La connexion de toute personne au site et la participation au Concours se fait sous son entière responsabilité.

En outre, Spuerkeess n'est pas responsable en cas :

- de problèmes de matériel, de logiciel ou techniques de quelque nature qu'ils soient ;
- de destructions des informations fournies par des participants pour une raison non imputable à Spuerkeess ;
- d'erreurs humaines ou d'origine électrique ;
- de perturbations qui pourraient affecter le bon déroulement du Concours ;
- de conséquences d'éventuels retards, pertes, vols ou avaries des courriers postaux ou électroniques qui ne lui sont pas imputables. Les réclamations doivent être formulées par les destinataires directement auprès des entreprises ayant assuré l'acheminement desdits courriers ;
- de problèmes liés à la jouissance du lot.

Dans tous les cas, si le bon déroulement administratif et/ou technique du Concours est perturbé par une cause échappant à la volonté de Spuerkeess, celle-ci se réserve le droit d'interrompre le Concours.

Toute fraude ou non-respect du présent règlement pourra donner lieu à l'exclusion du Concours de son auteur, Spuerkeess se réservant, le cas échéant, le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

Article 6 - Informations et Protection des données



SPUERKEESS

Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg, établissement public autonome
1, Place de Metz, L-2954 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B30775

Le prénom, l'initiale du nom de famille ainsi que l'âge des gagnants pourront être mentionnés dans le cadre de la publication de la Super-Histoire collective, sur le site Internet de Tweenz et, le cas échéant, dans une éventuelle édition sous forme de livre.

Les données à caractère personnel collectées dans le cadre du présent Concours sont traitées par Spuerkeess, en sa qualité de responsable de traitement, conformément au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (GDPR).

Ces données sont traitées sur la base de l'exécution du présent règlement (pour l'organisation et la gestion du Concours, l'identification des gagnants, l'attribution et la remise des prix).

Les données traitées sont notamment : prénom, nom, date de naissance, coordonnées de contact, ainsi que les histoires réalisées dans le cadre du Concours.

Les données à caractère personnel sont traitées par Spuerkeess conformément à sa politique de protection des données personnelles et ne sont pas conservées au-delà de la durée nécessaire pour la réalisation des objectifs mentionnés ci-dessus. Elles ne sont pas utilisées à des fins de prospection ou de promotion commerciales et ne sont pas communiquées par Spuerkeess à des tiers non impliqués dans l'organisation du Concours ou dans la publication des noms et histoires des gagnants.

Les participants (respectivement leurs représentants légaux) disposent notamment d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification, de suppression, de portabilité et de limitation des données les concernant. Pour plus d'informations sur ces droits et sur le traitement des données à caractère personnel, ils sont invités à prendre connaissance de la politique de protection des données personnelles de Spuerkeess, dont la dernière version en vigueur est disponible sur le site www.spuerkeess.lu/fr/data-protection-policy/.

Article 7 - Litiges

Toute contestation ou réclamation relative au Concours pour quelque raison que ce soit devra être formulée par écrit à l'attention de Spuerkeess à l'adresse mentionnée en préambule, pendant la durée du Concours et maximum dans un délai de trente jours après la désignation des gagnants.

Le présent règlement ainsi que les relations entre Spuerkeess et le participant sont soumis au droit luxembourgeois. En cas de litige, compétence exclusive est attribuée aux tribunaux de Luxembourg-Ville.



SPUERKEESS

Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg, établissement public autonome
1, Place de Metz, L-2954 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B30775